




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2020-156**

Séance publique du

24 juillet 2020

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20200724- lmc1176949-DE-1-1
Date de signature : 30/07/2020
Date de réception : jeudi 30 juillet 2020
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : REMISE GRACIEUSE SUR LE FORFAIT TRIMESTRIEL DE DROIT D'ACCÈS AUX
SERVICES PÉRISCOLAIRES DE GARDERIE DU MATIN ET DU SOIR - AVRIL à JUILLET 2020**

Le 24 juillet 2020 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 17/07/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Dominique AUGÉY à Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Monsieur Sellam HADAOU, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Solène TRIVIDIC à Monsieur Francis TAULAN, Madame Fabienne VINCENTI à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Michael ZAZOUN à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sophie JOISSAINS.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques BOUDON, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Jean-Louis VINCENT.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S QUALITE DE VIE
Direction de la Vie Scolaire

Nomenclature : 8.1
Enseignement

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JUILLET 2020

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : 14-ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS SCOLARISES

OBJET : REMISE GRACIEUSE SUR LE FORFAIT TRIMESTRIEL DE DROIT D'ACCÈS AUX SERVICES PÉRISCOLAIRES DE GARDERIE DU MATIN ET DU SOIR - AVRIL À JUILLET 2020- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le contexte de crise sanitaire que traverse le pays, l'état a décidé de la fermeture des écoles à compter du 16 mars 2020.

Ainsi pendant le troisième trimestre de l'année scolaire 2019-2020, soit du 01 avril au 04 juillet, les écoles sont restées fermées plusieurs semaines, pendant lesquelles nous avons mis en place avec l'éducation nationale l'accueil des enfants dont les parents ont une profession indispensable à la gestion de la crise, avant l'organisation de leur réouverture progressive.

Considérant les difficultés des familles en cette période de crise sanitaire, je vous demande mes chers collègues de bien vouloir

- **ADOPTER** le principe de la non émission de facture sur le forfait trimestriel d'accès aux services de garderie pour le 3ème trimestre de l'année scolaire 2019-2020, soit du 01 avril 2020 au 4 juillet 2020

DL.2020-156 - REMISE GRACIEUSE SUR LE FORFAIT TRIMESTRIEL DE DROIT D'ACCÈS
AUX SERVICES PÉRISCOLAIRES DE GARDERIE DU MATIN ET DU SOIR - AVRIL À
JUILLET 2020-

Présents et représentés	: 51
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :

Le Maire,
Maryse JOISSAINS MASINI



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»